

**COMITÉ ALEXIS DANAN 63**  
**POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

# Le pôle des Administrateurs Ad Hoc



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

# SOMMAIRE



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

## 1/ Qu'est-ce qu'un administrateur Ad Hoc ?

- Définition
- Critères d'intervention

## 2/ Notre équipe d'administrateurs Ad Hoc

- Notre habilitation
- Notre cadre d'intervention
- Notre mission

## 3/ Nous rejoindre

- Devenir administrateur Ad Hoc dans notre équipe
- Conditions d'accès à la fonction

## 4/ Nous contacter

# 1/ Qu'est-ce qu'un administrateur Ad Hoc ?

## DÉFINITION

L'ADMINISTRATEUR ADHOC, ACTEUR CLEF DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

SIGNIFICATION DU TERME :

ADHOC est une locution latine qui signifie : « pour cela ».

**Un intervenant juridique ponctuel**

Concrètement, cela se traduit par le fait que l'on représente un mineur le temps d'un procès. Nous l'accompagnons pour cette affaire judiciaire mais pas dans les autres champs de sa vie, réservé à ses parents, tuteurs...



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

# 1/ Qu'est-ce qu'un administrateur Ad Hoc ?

## CRITÈRES D'INTERVENTION

L'ad hoc se substitue aux représentants légaux, car ceux-ci ne sont pas en mesure d'assurer les intérêts du mineur :

- Soit parce qu'ils sont auteurs ou complices des faits ;
- Soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se protéger eux-mêmes, et par voie de conséquence leur enfant (situations d'emprise ou de vulnérabilité : parents sous l'emprise de la drogue, situation de violences conjugales etc...);
- Soit parce qu'il y a un conflit d'intérêts (exemple inceste frères et sœurs) ;
- Soit parce qu'ils sont dans le déni : pas de dépôt de plainte, absence de reconnaissance des faits.



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

## 2/ Notre équipe d'administrateurs Ad Hoc



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

### NOTRE HABILITATION

Notre association « Comité Alexis Danan 63 Pour la Protection de l'Enfance » **est habilitée par la cour d'Appel de Riom depuis 2019**, pour exercer cette mission de justice.

Nous sommes **une équipe de 7 bénévoles** issus de formations différentes : juridique, informatique, commerce, social, communication...

C'est l'association qui est habilitée en tant qu'Administrateur Ad Hoc, cela permet de nous relayer pour les audiences.

A noter que nous facturons notre prestation au ministère de la justice mais d'un commun accord nous **reversons l'intégralité de notre indemnisation à l'association.**



## 2/ Notre équipe d'administrateurs Ad Hoc

### NOTRE CADRE D'INTERVENTION

Notre association est toujours désignée par un magistrat, souvent le Procureur.

L'administrateur Ad Hoc peut intervenir dans différents types de procédures :

- Administrative (ex : demande d'asile pour un Mineur Non Accompagné)
- Civile (ex : action en contestation de paternité)
- **Pénale, ce qui constitue la totalité de nos dossiers : en effet, notre association intervient exclusivement pour des enfants mineurs victimes** (ex : violences sexuelles, maltraitances, ...)

L'administrateur Ad Hoc peut intervenir à différents stades de la procédure :

- Dès l'enquête de police
- Au niveau de l'instruction
- Au niveau du jugement



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

## 2/ Notre équipe d'administrateurs Ad Hoc

### NOTRE MISSION

Nous agissons dans le cadre d'une **MISSION PROCÉDURALE et D'ACCOMPAGNEMENT**. En effet, l'administrateur Ad Hoc se doit d'être pour l'enfant une figure référente tout au long de la procédure.

#### Une fois désignée, notre association :

1. Prend des renseignements sur l'enfant, notamment auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance,
2. Organise une rencontre avec l'enfant selon son âge (éventuellement avec son éducateur) au cabinet d'avocat désigné par l'association,
3. Prépare l'audience :
  - sur le plan juridique : constitution de partie civile, consultation du dossier, validation des conclusions de l'avocat, demande de dommages et intérêts, sollicitation éventuelle du retrait de l'autorité parentale etc...
  - sur le plan pédagogique : discussion avec l'enfant sur sa présence à l'audience. Dans l'affirmative, soutien pendant l'audience, explication de son déroulé et du délibéré.
4. Suit les recours éventuels : appels,
5. Recouvre les dommages et intérêts, souvent via la saisine des fonds de garantie SARVI ou CIVI.



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

## 3/ Nous rejoindre

### DEVENIR ADMINISTRATEUR AD HOC DANS NOTRE ÉQUIPE

**C'est un engagement BÉNÉVOLE et RÉGULIER :**

- Réunion hebdomadaire de suivi des dossiers (40 à ce jour),
- Organisation des rendez-vous avec l'avocat et l'enfant,
- Présence aux audiences : tribunal correctionnel, cour d'Assises, tribunal pour enfants,
- Missions transversales (comptabilité, formation, communication, recrutement, administratif) en fonction des aptitudes de chacune.

**C'est une mission ENRICHISSANTE et VARIÉE :**

- Sur le plan juridique : acquisition de compétences,
- Sur le plan humain : liens avec les mineurs et les travailleurs sociaux,
- Sur le plan relationnel : travail au sein d'une équipe motivée, organisée et conviviale, d'autant plus appréciée que les dossiers sont parfois lourds sur le plan psychologique.



**POUR**  
**LA PROTECTION**  
**DE L'ENFANCE**  
DEPUIS 1936

## 3/ Nous rejoindre

### CONDITIONS D'ACCÈS À LA FONCTION

Outre un **casier judiciaire vierge**, il est primordial de démontrer son **intérêt pour la protection de l'enfance**.

Un dossier est remis au Procureur de la République qui dépend du Tribunal Judiciaire du domicile.

*NB : Il n'est pas indispensable d'avoir des compétences juridiques particulières, la formation sur ces questions est assurée par l'équipe en place.*

Nous encourageons toute personne intéressée par la protection de l'enfance et le milieu judiciaire à se lancer dans cette aventure passionnante et stimulante.

**Contactez-nous !**

## 4/ Nous contacter



**POUR**  
LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE  
DEPUIS 1936

### **Comité Alexis Danan 63 - Pour la Protection de l'Enfance**

Centre associatif Jean Richepin - 21 rue Jean Richepin

63000 CLERMONT-FERRAND

[www.pourlaprotectiondelenfance.com](http://www.pourlaprotectiondelenfance.com)

**Pôle des Administrateurs Ad Hoc :**

[adhoc63.cad@gmail.com](mailto:adhoc63.cad@gmail.com)